

**Douche et brossage des ongles** à la fin du poste.

**Lavage des mains régulier et systématique** avant les repas ainsi qu'en rentrant dans l'atelier (afin d'avoir des mains propres dans les gants) et en sortant.

**Ne pas fumer ni manger** sur le poste de travail (risque d'avaler du plomb).

**Surveillance régulière** par le service médical.

**Port des EPI** (en fonction de la zone) : masque respiratoire, gants, tenue de travail...

Ne pas modifier ni gêner le **fonctionnement des dispositifs d'aspiration ou de captage** mis en place sur les postes de travail.

Veiller à un **nettoyage systématique des postes de travail** en évitant de faire voler la poussière (aspiration, nettoyage à l'humide...).



**Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail.**



*La Prévention en Action*

## EXPOSITION AU PLOMB

Quels sont les risques professionnels et les moyens de prévention ?

Dans le cadre de votre activité, vous allez être amené à être exposé au plomb. Cette exposition peut avoir des conséquences négatives sur votre santé.

# Exposition au plomb : Quels sont les risques professionnels et les moyens de prévention ?



## QUELS SONT LES RISQUES ?

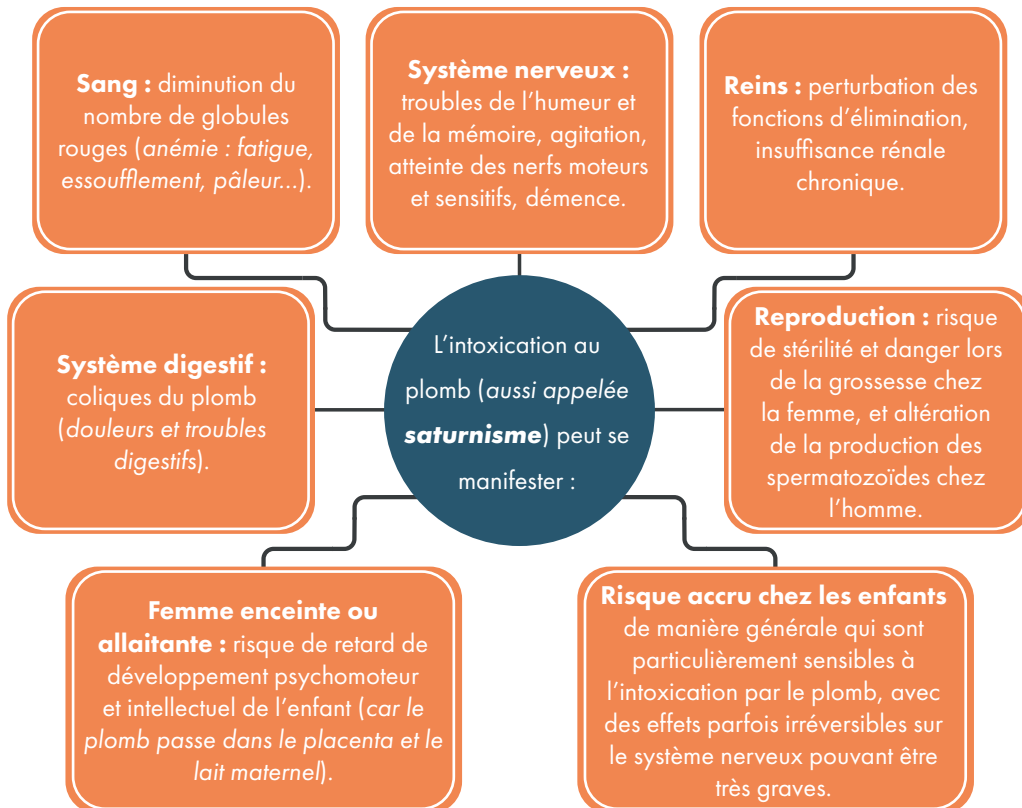
**Le plomb**, normalement éliminé par le rein dans les urines, par les selles, la salive et la sueur, peut aussi s'accumuler dans l'organisme et y rester pendant **plusieurs dizaines d'années**. Les effets indésirables liés à une intoxication peuvent donc faire suite à une exposition massive (souvent accidentelle) au plomb, mais également à une exposition chronique sur plusieurs années.

82

**Pb**  
Plomb  
207.2



## QUELS SONT LES SIGNES DE L'INTOXICATION ?



## QUAND SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?

Les pathologies provoquées par l'exposition au plomb peuvent être reconnues comme maladies professionnelles.

Le plomb rentre dans votre organisme par votre **nez** (en respirant les poussières ou les fumées) ou la **bouche** (par les mains sales que l'on porte souvent à la bouche sans y penser, ou par des aliments souillés), ou par les plaies ou égratignures de la peau (d'où l'importance de travailler avec des gants). Vous risquez d'y être particulièrement exposés dans le cadre de votre activité professionnelle si vous ne respectez pas l'ensemble des consignes de sécurité...



## QUELS SONT LES MOYENS DE PRÉVENTION ?



La **plombémie** ne doit pas dépasser la limite réglementaire de **150 µg/L** (valeur transitoire de 300 µg/L jusqu'au 31/12/2028 si la tendance est à la baisse).

C'est pourquoi il est important de respecter les mesures de prévention mises en place, à la fois pour votre propre santé et pour celle de vos proches (puisque vous pouvez risquer de ramener du plomb chez vous si vous ne respectez pas les règles de sécurité).

Il existe de nombreuses mesures de prévention (qui peuvent varier selon votre lieu de travail dans l'usine, le risque plomb n'étant pas présent partout de la même manière).